



Assurance pret immobilier cnp

Par **velodog_old**, le **22/10/2007** à **09:38**

bonjour j'ai recemment souscrit une assurance pour un pret immobilier aupres de la cnp; apres avoir envoy  le questionnaire de sante la cnp me signifie une restriction pour ma compagne et donc une majoration du taux, alors que rien ne figure dans ce questionnaire.

apres les avoir (difficilement) contact  ils me disent qu'ils la connaissent deja, donc qu'ils ont des informations sur sa sante...

comment peut on sortir de cette situation? quelles sont nos obligations et quelles sont les leurs?

merci